



ENFANCE & FAMILLES D'ADOPTION D'ILLE ET VILAINE

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Renouvellement

Nouveau membre

Numéro d'adhérent :

Réservé EFA

ADHERENT	SIGNATAIRE ¹			CONJOINT (E)		
NOM						
PRENOM						
DATE DE NAISSANCE						
PROFESSION						
SITUATION FAMILIALE ²	Mariés	Concubins	Pacsés	Célibataire	Divorcé(e)	Veuf(ve)
ADRESSE						
TELEPHONE	Domicile			Autre		
E-MAIL (BIEN LISIBLE)						

Si vous avez déjà été adhérent EFA préciser dans quel département :

- 1) Pour les couples non-mariés, surlignez le nom qui devra figurer sur le certificat fiscal de déduction
- 2) Rayez les mentions inutiles

ENFANTS Prénom	Année de naissance	Année d'arrivée	Biologique (B) ou Adopté (A)	Sexe	Œuvre ou ASE	Pays d'origine

Êtes-vous actuellement en démarche d'adoption Oui Non

Si oui, date de la demande :

Date d'agrément :

Vous êtes adopté majeur

Oui Non

Seriez-vous volontaire pour aider ponctuellement ou vous impliquer d'une manière plus suivie dans la vie de l'association ?

Oui ponctuellement **Non**
 Oui de manière plus suivie

Si vous faites un don:

Reportez les sommes et le total correspondant dans la colonne de droite

NOTA : Adhésion et don ouvrent droit à une déduction fiscale de 66 % soit un coût réel de 12€

Adhésion	36 €	€
+ Abonnement revue "Accueil"	18 €	€
Don à EFA	-	€
TOTAL	54 €	€

Je joins un chèque de :

Date et signature :

Banque	Réservé EFA
Numéro du Chèque	Réservé EFA
Titulaire du Compte	Réservé EFA

**Règlement par chèque à l'ordre de EFA 35, à retourner avec le présent bulletin d'adhésion à :
Mr Michel PENQUERC'H – 66 rue du MANOIR - 35136 ST JACQUES de la LANDE**

Protection des données : Les informations demandées sur le présent document sont nécessaires au traitement et à la gestion de votre adhésion. Elles seront recensées dans les fichiers informatiques Enfance et Familles d'Adoption national comme départemental des adhérents, déclarés auprès de la C.N.I.L. Vous pouvez manifester toute opposition au traitement informatique de ces données, y accéder librement auprès de votre association départementale et y exercer les droits de rectifications, conformément au règlement 2016/679 de la RGPD

Comment être actif dans le fonctionnement de l'association ?

- J'accepte d'être contacté par de futurs adoptants pour partager mon expérience.
- J'accepte d'être contacté par l'association pour apporter mon témoignage.
- Je peux aider, de façon ponctuelle, l'association.

Votre adhésion est importante pour la représentativité et la légitimité de notre mouvement.

Une fédération forte de plus de 8 000 familles est entendue au sein des instances traitant de l'adoption.
Votre voix s'ajoute à toutes les autres afin de témoigner du vécu des familles adoptives et des adoptés et défendre au mieux l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à avoir une famille.

Que m'apporte l'adhésion à EFA ?

En adhérant à Enfance & Familles d'Adoption de EFA35, vous rejoignez les familles adoptives du département qui participent à la vie de notre mouvement et, bien au-delà, vous entrez dans le cercle des 8 000 familles et adoptés majeurs répartis en France au sein des 92 associations départementales affiliées à la fédération Enfance & Familles d'Adoption.

Vous recevez régulièrement

- les invitations à nos rencontres (journées familiales, réunions d'information pour les postulants...), aux soirées témoignages, aux conférences et débats que nous organisons périodiquement ;
- en vous abonnant, la revue trimestrielle *Accueil* publiée par la fédération EFA, seule revue française exclusivement consacrée à l'adoption. Chaque numéro comporte un dossier thématique, vos témoignages, des rubriques (Santé, juridique, adoption internationale...). En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel (remise de 50 % par rapport au prix public).

Vous avez accès

- à la ligne nationale d'écoute destinée aux familles : 0810 00 21 01 – Informations sur : <www.adoptionefa.org> ;
- à une information et un accompagnement vers un enfant à besoins spécifiques grâce à notre service ERF ;
- aux groupes d'échanges, groupes de parole, café des parents, journées de sensibilisation à la parentalité adoptive...
- selon votre demande, à une mise en contact avec des familles adoptives avec lesquelles vous souhaitez échanger (parents ayant adopté des enfants « grands » ou via tel OAA ou dans tel pays, parents célibataires, parents ayant déjà des enfants, etc.) ;
- lors de nos permanences : au prêt de livres, revues et vidéos sur l'adoption disponibles à notre lieu d'accueil ;
- et vous bénéficiez de l'écoute, de l'expérience de nombreuses familles aux parcours multiples et variés.

Via l'accès Internet, nous avons développé pour vous

- un site d'information privilégié ;
- une adresse contact : efa35.contact@gmail.com

Notre association départementale étant membre de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) d'Ille et Vilaine, vous êtes membre également de cette institution et à ce titre bénéficiez de leur représentation et des services aux familles.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur www.efa35.org ou sur demande à : efa35.contact@gmail.com

À quoi sert ma cotisation annuelle ?

Notre association reverse 20 euros à la fédération EFA ainsi qu'une cotisation à l'UDAF.

La fédération EFA est devenue en 60 ans l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, Mission de l'adoption internationale, ministère de la Justice), des élus et des différents organismes agissant en matière d'adoption. Elle participe à l'évolution de la législation et des idées dans la société en intervenant dans les médias et auprès des élus politiques. Elle est membre du Conseil supérieur de l'adoption, du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles et du comité de suivi de l'Agence française de l'adoption. Elle mène des actions en justice pour défendre les intérêts des enfants et des familles adoptives, des missions dans les pays d'origine. Elle vous informe et vous accompagne grâce à ses publications, une newsletter bimestrielle et à son site (<www.adoptionefa.org>)..

Le solde restant à notre association départementale est consacré aux moyens nécessaires à son fonctionnement : organisation de manifestations, documentation, formations, location de salles... Il nous permet de vous accompagner avant, pendant et après l'arrivée de vos enfants, de pérenniser nos activités et de donner plus de poids à nos représentants dans les institutions (Conseil de famille des pupilles de l'État, Commission d'agrément) et administrations locales.